

**REGLEMENT DU JEU CONCOURS****Gagnez un appareil à raclette en vous inscrivant à la newsletter Immonot****ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

La société Notariat Services, SA dont le siège est 13, rue du bois vert 19230 Pompadour, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brive sous le numéro 676 720 212 représentée par son directeur Général en exercice, Monsieur François-Xavier Duny, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 10/01/2022 à 10h00 au 07/02/2022 à 23h59.

**ARTICLE 2 : PARTICIPATION AU JEU CONCOURS**

Ce jeu concours est exclusivement ouvert aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des salariés et représentants de la société organisatrice ainsi que des membres de leur famille (conjoint ou conjointe).

L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne (même nom avec même adresse électronique ou même code postal) pendant toute la durée du jeu. Toute participation additionnelle sera automatiquement rejetée.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

**ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS**

Pour participer au jeu concours, le participant devra s'inscrire à la newsletter Immonot via le formulaire d'inscription sur le site Immonot.com.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée c'est à dire : nom, prénom, adresse électronique et code postal.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par l'organisateur sans que celui-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

**ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Un tirage au sort aura lieu parmi les participations, reçus au plus tard le 07 février 2022 à 23h59.

Il sera pratiqué 1 tirage au sort pour déterminer un gagnant. Le gagnant sera tiré au sort parmi toutes les personnes ayant remplies dans son intégralité le formulaire d'inscription. En cas de formulaire incomplets ou inexacts un nouveau bénéficiaire sera tiré au sort.

Ce tirage au sort s'effectuera au sein du siège de la société Notariat Services après la date du 07 février 2022 et au plus tard le 14 février 2022.

**ARTICLE 5 : DOTATION DU CONCOURS**

Ce jeu est doté de la façon suivante pour l'ensemble de la durée du jeu :

1 Raclette Tefal Colormania d'une valeur de 54,99 €

La valeur du prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ce lot sont entièrement à la charge du gagnant.

## **ARTICLE 6 : ANNONCES DES GAGNANTS**

Les gagnants sont prévenus par mail. Notariat Services se réserve le droit d'annoncer les résultats du tirage au sort, en indiquant le nom prénom et département des gagnants, sur son site web et/ou ses réseaux sociaux.

## **ARTICLE 7 : REMISE DU LOT**

L'organisateur demandera au gagnant ses informations (nom, prénom, adresse postale...) afin de procéder à la commande du lot. Tout lot non réclamé dans le délai de deux mois après la date du tirage au sort sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s) et comme restant propriété de la société organisatrice.

Il sera demandé au gagnant de justifier de son identité.

Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange ou toutes autres contreparties de quelque nature que ce soit. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demande de compensation.

L'organisateur se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé, par un lot de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ**

L'organisateur se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu.

L'organisateur ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

## **ARTICLE 9 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les données communiquées via ce formulaire sont collectées avec votre consentement et sont destinées à Notariat Services S.A. en sa qualité de responsable du traitement.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité en effectuant une demande à l'adresse suivante : <https://gdpr.notariat-services.com>. Vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la CNIL directement via son site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

## **ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au jeu concours implique pour les participants l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Pendant la durée du jeu concours, ce règlement pourra être obtenu sur simple demande à l'adresse suivante Notariat Services – 13 rue du bois vert – 19230 Pompadour ou par email : [jeuconcours@immonot.com](mailto:jeuconcours@immonot.com)

Il ne sera répondu par les organisateurs à aucune demande téléphonique concernant le présent jeu-concours.

Pompadour le 31 décembre 2021